

Année 1975



Mensuel de l'Union Nationale des Amicales de Camps de Prisonniers de Guerre (Reconnue d'utilité publique) Inscription Commission Paritaire n° 20.165

EDITION DE L'AMICALE DES STALAGS II A-C-D-E

REDACTION ET ADMINISTRATION

68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9°) Téléphone : Trinité 78-44

Amicale des Stalags II A-C-D-E

Compte chèques postaux : La Source 30.175-35

EDITORIAL

Après la désagréable période de silence qui nous fut imposée ces mois derniers, il est bon de faire le point, nous avons édité un « Lien » en octobre, qui quoi qu'expédition à la reprise du courrier n'est peut être pas parvenu à tous nos amis. Un numéro novembre-décembre est paru dans le courant décembre, nous pensons que celui-ci a touché tout le monde.

Et nous voici déjà en janvier, le mois où l'on formule des vœux à l'adresse de tous ceux que l'on aime, quels seront-ils ces vœux pour 1975, trentième anniversaire de notre retour.

Tout d'abord à toutes et à tous une bonne santé et à la plupart d'entre nous une bonne et longue retraite. A ceux qui l'attendent impatiemment, que ce réalise enfin, et dans son intégralité, l'es-

prit de la loi sur la retraite anticipée au taux plein pour tous les anciens P.G. à partir de 60 ans.

Nous avons appris en effet, qu'en réponse à une question de M. Jean Gravier, M. Durafour à la Commission des Affaires sociales du Sénat, a déclaré « que la loi sur la retraite anticipée pour les anciens prisonniers de guerre et les anciens combattants sera entièrement applicable dès le 1er janvier 1975.

Les échelonnements prévus par le décret d'application devant être supprimés à la suite de l'inscription des crédits nécessaires dans la loi de Finances.

Nous ne pouvons pas oublier dans nos vœux le grand succès que nous espérons pour notre Assemblée Générale du 9 mars 1975.

Cette journée sera ce que vous la ferez, d'autant plus chaleureuse que vous serez nombreux, ceux qui sont fidèles à nos rassemblements annuels ont déjà retenu cette date, nous n'en voulons pour preuve que cette belle lettre de notre ami Darloy, du groupe Nord, Pas-de-Calais qui déjà nous demande tous renseignements utiles à la préparation d'un car qui comme chaque année nous amène une trentaine de joyeux camarades et leurs épouses.

Que ceux qui n'ont jamais participés se décident et n'attendent pas, retenez votre place, dès maintenant postez votre adhésion, tous les renseignements sur notre Assemblée Générale, et le repas fraternel qui lui succède sont dans ces pages.

C'est aussi un encouragement pour les camarades bénévoles qui travaillent depuis trente ans pour que l'Amicale vive.

LE BUREAU.

Notre ami Robert LEGROS n'est plus

Notre camarade et ami Robert LEGROS, ancien président de l'Amicale du Stalag II A, C, D, E, qui avait dû suspendre ses fonctions à l'Amicale depuis un an, vient de s'éteindre, après une opération subie en décembre dernier, suivie d'une grave affection, le samedi 18 janvier 1975, à l'hôpital Cochin où il se trouvait hospitalisé.

Ses obsèques ont été célébrées le mercredi 22 janvier dans la plus stricte intimité, toutefois à la cérémonie religieuse de nombreux camarades de captivité rendaient le dernier hommage à notre ami.

A Madame LEGROS et à sa famille, nous présentons nos bien sincères condoléances; l'Amicale entière en deuil s'associe de tout cœur à la peine des siens.

Robert LEGROS était un ancien P.G. du Stalag II A. Dans un prochain « Lien » sera évoqué plus longuement son souvenir.

LE BUREAU.

CONVOCAATION

Nous vous convions tous, amis parisiens, banlieusards, provinciaux, à assister à l'

Assemblée Générale DE L'AMICALE

qui se tiendra le

Dimanche 9 mars 1975 à 10 h. 30

dans la salle Julien-Toucaen

68, rue de la Chaussée-d'Antin, 75009 Paris

ORDRE DU JOUR :

- Rapport moral ; Rapport financier ;
Questions diverses ; Réélection des membres du bureau ;
Candidatures.

A 13 h 00 au restaurant « MOLLARD » 115, rue Saint-Lazare

BANQUET ANNUEL : 40 F NET (UN MENU SOIGNE)

Dès 16 h 00 : place à la danse avec un orchestre de choix où nos jeunes sont également conviés.

Inscriptions pour le banquet dès maintenant et au plus tard avant le 28 février 1975 au secrétariat de l'Amicale.

(Secrétariat : TRI 10-09.)

- Adressez-nous vos pouvoirs pour vous représenter à l'Assemblée Générale.
Venez nombreux, vous nous ferez plaisir et vous ferez plaisir.

NOTRE GRANDE FAMILLE

DES NOUVELLES DE

Eugène Le Goff, 22 - Saint-Brieuc :

Je m'excuse de mon retard, ce dont d'ailleurs je suis impardonnable.

Je joins par ce chèque le montant de ma cotisation pour 1974 et le montant du carnet de soutien. Bien le bonjour aux anciens copains des kommandos Madu-See et Politz en Poméranie. Je vous souhaite à tous de passer un bon hiver.

Merci de tes bonnes paroles et à toi aussi nous te souhaitons un bon hiver pas trop humide et froid.

Marcel Gorel, 17 - Saint-Trojanles-Bains :

Chers camarades du IIC et les autres, c'est la coutume chez Marcel Gorel, d'acquitter sa cotisation pendant ses vacances en extra, « les grandes, de cinq années pas encore oubliées », celle de la retraite sont sonnées (huit ans) profitons-en... Malgré le peu de rencontres ou de correspondances, je n'oublie pas les anciens camarades P.G. du IIC, en particulier (Belges et Français) du théâtre le G.P.T. (lire Gai Passe-Temps), de Greisswald. Toujours en possession de la liste des copains, ce serait trop long de les citer, je les assure tous de mon bon souvenir mais pour n'en citer qu'un :

Tatave Manin, le plus près de l'Amicale qui sera mon interprète au cours de rencontres possibles de copains connus ou inconnus. Que notre Amicale continue à vivre longtemps voir même que notre jeune génération la perpétue dans le souvenir des anciens, c'est souhaitable. Ci-joint règlement co-

tisation, bons de soutien, plus modeste obole pour les déshérités. Amical souvenir à tous, avec l'espoir de rencontrer l'un ou l'autre. J'ai aussi le regret de vous faire part du décès de notre camarade Georges Clerc de Nancy (coiffeur d'occasion du IIC) à l'âge de 73 ans le 14 août.

Tous ceux du IIC seront heureux de lire ta longue missive dont nous te remercions vivement et Tatave Manin t'adresse ses bonnes amitiés.

Jean Laune, 82 - Septfonds :

Je serais heureux de recevoir un deuxième carnet et vous adresse mes bons sentiments dévoués et fraternels.

Emile Poisson, 84 - Avignon :

Bien reçu ta lettre. Il est probable que le virement postal que tu avais fait était mal libellé, ainsi que nous le signalons souvent à nos camarades qui confondent le titre de l'Amicale avec le compte postal qui est la Source... Tu es tout excusé et présentons à ceux du XV 267 sucrerie de Stettin ton meilleur et amical souvenir, où à l'époque nous dis-tu tu étais infirmier.

Carlos Nonnon, 59 - Lille :

Bien reçu ton règlement et ton amical souvenir à tous les P.G.

René Le Naur, 29 - Rosporden :

Le supplément, nous écrit-il pour aider ceux qui, malheureusement ont besoin d'être secourus... Merci.

Robert Legros, 75003 Paris :

Bien reçu lettre et règlement pour vous et notre camarade Henri Dupont de Sains. Nécessaire fait pour les carnets. Sommes navrés d'apprendre que votre santé n'est

(Suite en page 4).

BON POUR POUVOIR

(à retourner à l'Amicale avant le 5 mars 1975)

Nom : Prénoms :
Adresse :
Membre des Stalags II A, C, D, E, donne pouvoir à :
M. :

pour me représenter à l'assemblée générale qui se tiendra le 9 mars 1975 au siège de l'Amicale, 68, rue de la Chaussée-d'Antin, et après avoir entendu lecture des différents rapports, de participer en mon nom à tous votes.

Fait à le 1975 Signature :

Bulletin d'Inscription au banquet du 9 mars 1975

Je désire participer au repas fraternel du 9 mars 1975

Nom : Prénom :

Nombre de participants :

Je règle le montant du repas qui est de 40 F par personne à l'Amicale des Stalags II A, C, D, E, soit

Par C.C.P. La Source 30.175-35 (1).

Par chèque bancaire.

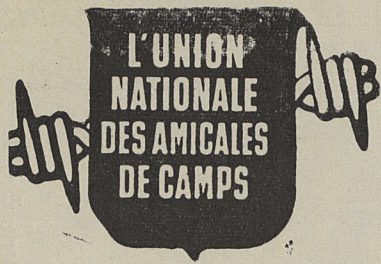
Par mandat postal.

A le 1975

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles.

FP RES 404



la Retraite à 60 ans!!

Après un an de perdu bien inutilement et regrettable le décret accordant enfin la retraite professionnelle à 60 ans aux anciens P.G. à partir du 1^{er} janvier 1975 est paru au Journal Officiel le 5 janvier dernier. C'est une grande satisfaction que chacun doit savourer après cette année de lutte partout et à tous les échelons.

Nous n'allons pas vous donner les détails de ces décrets portant les numéros 74.1194 ; 74.1195 ; 74.1196 ; 74.1197 détaillant les différentes catégories de futurs retraités, celui concernant les exploitants agricoles doit être publié incessamment, ce n'est qu'une question de parution à l'Officiel mais applicable également dès le 1^{er} janvier 1975.

Nos camarades de la F.N.C.P.G. ayant établi un résumé de ce décret d'application nous pensons utile de vous le donner intégralement, le voici :

1°) Ces décrets rétablissent l'application correcte de la loi du 21 novembre 1973 pour les travailleurs salariés du régime général, pour les professions non salariées industrielles et commerciales, pour les artisans et pour les professions libérales, y compris l'ex régime de Sécurité Sociale pour les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle qui fait l'objet d'un décret séparé.

2°) En application de ces nouveaux textes qui annulent les décrets de janvier et mai 1974, la retraite professionnelle anticipée au taux plein (50 %) peut être obtenue :

— à 60 ans par les anciens P.G. rapatriés pour maladie ou pour blessure sur justification de leur qualité.

Par les prisonniers de guerre évadés justifiant d'une durée de captivité ou de services de guerre d'au moins six mois. Par les anciens P.G. ayant une durée de captivité ou de services de guerre au moins égale à cinquante-quatre mois.

— à 61 ans par les anciens P.G. ayant une durée de captivité ou de services de guerre au moins égale à quarante-deux mois.

— à 62 ans par les anciens P.G. ayant une durée de captivité ou de services de guerre au moins égale à trente mois.

— à 63 ans par les anciens P.G. ayant une durée de captivité ou de services de guerre au moins égale à dix-huit mois.

— à 64 ans par les anciens P.G. ayant une durée de captivité ou de services de guerre au moins égale à six mois.

A noter que pour les anciens prisonniers de guerre, la période de services en temps de guerre s'étendant du 1^{er} septembre 1939 jusqu'à la date de la capture s'ajoute à la durée de la captivité.

3°) Tous les camarades anciens P.G. et anciens combattants ayant atteint au 1^{er} janvier 1975 l'âge correspondant à la durée de mois de services de guerre ou de captivité peuvent donc faire leur demande de liquidation de retraite, même s'ils continuent à exercer une activité professionnelle, exception faite dans ce dernier cas des professions dans lesquelles la retraite professionnelle est liée à la cessation d'activité.

4°) Compte tenu des détails indispensables pour une exploitation correcte des nouveaux décrets par les ayants droit il est demandé que la rétroactivité au 1^{er} janvier 1975 puisse jouer pendant une certaine période et nous espérons être prochainement fixés sur ce point.

5°) Nous intervenons auprès des Caisses de retraites complémentaires pour obtenir que la liquidation de la retraite dès l'âge de 60 ans soit admise sans abatement pour anticipation en espérant que ces Caisses se conformeront aux dispositions de la Sécurité Sociale comme elles l'avaient fait en 1974 pour la liquidation à l'âge de 63 ans sans abatement.

Nous attirons l'attention de tous sur le fait que nous sommes encore dans l'attente de la publication du décret concernant les exploitants agricoles et que nous menons l'action nécessaire auprès des Caisses de retraite vieillesse et des Caisses complémentaires pour obtenir les meilleurs délais possibles pour la rétroactivité à partir du 1^{er} janvier 1975 pour l'application des textes et la liquidation des retraites sans abatement à partir de l'âge de 60 ans pour les retraites complémentaires.

Il nous paraît aussi extrêmement important de bien renseigner les camarades sur la concordance entre la durée de services ou de captivité et l'âge qu'ils ont atteint, car nous recevons des lettres de camarades anciens prisonniers de guerre ou anciens combattants qui s'imaginent, à tort, que leur seule qualité d'ancien combattant ou d'ancien prisonnier de guerre leur donne sans autre condition le droit à la retraite à 60 ans.

Toute demande de liquidation qui ne répondrait pas aux critères d'âge et de durée risquerait d'être calculée sur des bases légales ne donnant droit qu'à une retraite amputée pouvant varier entre 25 % à 60 ans et 45 % à 64 ans au lieu de 50 % auxquels donne droit la juste application de la loi du 21 novembre 1973.

CONCLUSION ET RECOMMANDATION

Après les nombreuses demandes de renseignements complémentaires que nous adressent nos camarades, il s'avère qu'il y a de nombreux cas particuliers. Nous recommandons donc instamment à nos camarades, avant de déposer leur dossier de demande de retraite de se renseigner auprès de leur Caisse vieillesse sur leur situation personnelle afin de toucher le maximum. Prudence, prudence, nous ne cessons de le répéter. Ceci dit, aux heureux bénéficiaires bonne retraite.

Marcel SIMONNEAU.

DERNIERE HEURE :

En date du 8 janvier 1975, le ministre du Travail a précisé que jusqu'à la date du 30 juin 1975 les demandes de liquidation de retraite déposée par les ayants-droit pourront avoir un effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 1975.

En conséquence, tous les camarades dont le point de départ du droit à la retraite anticipée se situe entre le 1^{er} janvier et le 30 juin pourront jusqu'au 30 juin bénéficier de la rétroactivité, même si leur demande est déposée postérieurement à la date de leur anniversaire, mais cette facilité n'aura plus cours à partir du 1^{er} juillet 1975, date à partir de laquelle seule la date de leur demande sera considérée comme point de départ de leur droit.

LOURDES 1975

Dates désormais définitives : 26, 27, 28 et 29 septembre 1975.

1975 sera le trentième anniversaire du retour en France de la plupart des prisonniers de guerre 1939-1945.

Réalisant à Lourdes le désir exprimé par beaucoup d'un rassemblement - pèlerinage, nous vous invitons à y prendre part en famille.

Comme par le passé, nous avons un témoignage à porter d'une amitié partagée, qui dure en dépit des années et des chemins souvent divergents.

Ce témoignage d'amitié se doublera d'une volonté de paix à promouvoir au milieu d'un monde encore secoué par des guerres entre peuples, sous la forme de contestations, de luttes, voire même de ruptures graves.

Nous voulons, ayant subi, dans notre chair et notre cœur, les conséquences de luttes stériles, crier : « Plus jamais, jamais la guerre ! »... et être malgré tout dans un monde, où l'on nous met à l'écart, des semeurs de paix et d'unité.

Père DE METZ.

Ce grand rassemblement-pèlerinage se concrétise chaque jour, une nouvelle réunion se tiendra en mars à Lourdes pour en régler les détails sur place. Les demandes affluant, de même les demandes de renseignements. Ce sera à coup sûr de grandes journées de retrouvailles, l'U.N.A.C., nos Amicales font le maximum pour que les rassemblements par anciens Oflags et Stalags donnent satisfaction à tous ceux qui viendront à Lourdes pour retrouver un copain, comptez sur nous.

Mais de grâce n'attendez plus pour vous inscrire, vous risquez un jour d'apprendre que les inscriptions ne sont plus admises. Ce n'est pas ce que vous cher-

chez, alors, inscrivez-vous, n'attendez plus.

Pour tous nos camarades de province auprès des responsables locaux, départementaux si vous les connaissez, si non chez nous, nous transmettrons au secrétariat général et le père de Metz vous donnera tous les renseignements.

Pour nos camarades de la région parisienne, auprès de l'U.N.A.C. ou de votre Amicale, nous avons les bulletins d'inscription à votre disposition (s'il faut vous les adresser, soyez gentil de joindre un timbre, merci), et vous nous les retournerez également chez nous, 68, rue de la Chaussée-d'Antin, 75009 Paris, avec le règlement demandé et nous ferons le nécessaire. Donnez-nous des détails sur vos Stalags ou Kommandos où vous êtes passé, ceci pour établir des fiches qui nous permettront à Lourdes de renseigner les camarades qui nous demanderont si vous êtes présent ou non, donnez-nous aussi votre adresse en France durant votre captivité, cela aussi pour des recherches éventuelles à la suite de demandes de renseignements sur votre compte par un ancien bon copain. Aidez-nous au maximum, afin que tout approche de la perfection, nous le désirons de tout notre cœur. Trente ans, cela compte, n'est-ce pas et je sais que c'est votre avis.

Profitez des cartes postales que nous avons éditées (1 F pièce plus frais d'envoi) qui vous permettront de prévenir des camarades que vous voudriez revoir quand vous serez à Lourdes, à demander également chez nous.

Nous vous rappelons l'adresse du père de Metz, quartier Luther-King, 461001, 77190 Dammarie-les-Lys, tél. : 439-48-34.

Surtout, surtout... N'attendez plus. Merci.

Marcel SIMONNEAU.

LE BOURGOGNE SUR VOTRE TABLE CARTE DES VINS 1974-1975

GROUPE I : Vins fins de la Côte de Nuits

Appellations	Nature	Année	Prix à la bout.
Bourgogne	rouge	1972	13 F
Gevrey-Chambertin	rouge	1972	19 F
Lavaux-Saint-Jacques	rouge	1972	35 F
Charmes-Chambertin	rouge	1972	35 F
Chambertin. Clos de Bèze	rouge	1971	62 F

Vendus par carton de 12 ou 24 bouteilles

Groupe II : Vins fins de la Côte de Nuits

Nuits-Saint-Georges. Les Meurgers	rouge	1972	23 F
Vosne - Romanée	rouge	1972	20 F
Vosne - Romanée. Les Beaux-Monts	rouge	1972	23 F
Vosne - Romanée. Les Suchots	rouge	1972	23 F
Vosne - Romanée. Malconsorts	rouge	1971	25 F
Vosne - Romanée. Malconsorts	rouge	1972	25 F
Romanée Saint-Vivant	rouge	1972	39 F
Clos Vougeot	rouge	1972	33 F

Vendus par carton de 12 ou 24 bouteilles

Groupe III : Vins fins de la Côte de Beaune

Bourgogne	blanc	1971	13 F
Meursault	blanc	1971	19 F
Meursault - Perrières	blanc	1970	23 F
Meursault - Perrières	blanc	1971	25 F
Meursault - Charmes	blanc	1971	25 F
Beaune	rouge	1970	21 F
Aloxe - Corton	rouge	1970	22 F
Pommard	rouge	1971	28 F
Beaune. Clos du Roi	rouge	1972	22 F
Corton - Renardes	rouge	1972	29 F

Vendus par carton de 12 ou 24 bouteilles

CONDITIONS DE VENTE

Les prix stipulés s'entendent à la bouteille « Bourgogne » (75 cl). Les envois sont effectués nets de tous frais (flacons, taxes et emballages perdus), uniquement en France Métropolitaine. Les marchandises voyagent aux risques du destinataire qui, en cas d'avarie, doit prendre toutes réserves vis-à-vis du transporteur. Les commandes individuelles ou collectives (ces dernières à livrer à une seule adresse) doivent porter par groupe, avec un minimum de douze bouteilles. Chaque groupe représente un viticulteur. Par ex. : douze bouteilles assorties parmi les crus du Groupe II, vingt quatre bouteilles assorties parmi les vins du Groupe III, etc...

En période normale, un délai minimum de quinze jours est nécessaire pour la livraison. Au mois de décembre, aucun délai ne peut être garanti. Tous les crus sont en quantité limitée, certains millésimes peuvent être épuisés avant le 15 mai 1975.

Il convient de respecter ces prescriptions. Le barème ci-dessus est valable jusqu'au 15 mai 1975. Les fonds doivent être versés à la commande par chèque bancaire ou C.C.P.

Les commandes doivent être adressées à Gilbert Cornemillot, délégué U.N.A.C., 22, boulevard de la Trémouille, 21000 Dijon. Tél. : 32-31-93.

RETRAITE DU COMBATTANT :

Nous vous rappelons que l'âge de la retraite du combattant reste fixé à 65 ans et n'a absolument rien à voir avec la retraite professionnelle.

Son montant en est depuis le vote du dernier budget de 153 F (indexé) pour les combattants 1939-1945 et d'environ 542 F (indexé) pour ceux de 1914-1918.

Seuls les cas particuliers (maladie, pensions, ressources exceptionnelles basses) donnent droit à la retraite du combattant à 60 ans.

LA CARTE DU COMBATTANT AUX ANCIENS D'A.F.N.

Nos jeunes camarades viennent d'obtenir la carte du combattant.

Pour tous renseignements nous leur conseillons de s'adresser à :

- L'Association des C.T.A.M., 46, rue Copernic, 75016 Paris ;
- ou auprès des Associations départementales des anciens prisonniers de guerre.

Paris et l'Ouest
Le Massif Central
L'Aveyron - La Lozère
Les Gorges du Tarn

Les Gorges de l'Hérault
Saint-Guilhem-le-Désert
La Clamouse - La Grotte
des Demoiselles - L'Aigoual

UN CARREFOUR EN LODEVOIS (Hérault)

La Méditerranée - Sète

L'Italie - La Provence

Montpellier - Béziers

La Côte d'Azur

L'Espagne - Les Pyrénées

La Vallée du Rhône

Nîmes - Arles

La Camargue

Un camping CAMPEYROUX

Maison de vacances des Anciens Prisonniers de Guerre à 2 km de Lodève, dans le Vallon des Plans, par la route de Bédarioux. Un coin idéal, en dehors de la grande circulation, accessible aux caravanes, mais camping solitaire également. Douche chaude et froide - Toilettes - Ombrage - Rivière - Ravitaillement facile - Salle de réunions - Tarif familial.

ATTENTION IMPORTANT :

Attention dès maintenant, si vous avez besoin d'un état signalétique et des services, il vous faudra à partir du 1^{er} février prochain vous adresser, quel que soit la date de votre naissance uniquement au « Bureau Central d'Archives Administratives Militaires, caserne Bernadotte, 64023 Pau ».

En conséquence le Bureau spécial de recrutement de Chartres ne sera plus en mesure d'exploiter et de satisfaire les demandes de documents.

**DU BORDEAUX DANS VOS VERRES
1974 - 1975**

Carte des vins. — Etablie en tenant compte des millésimes actuels, très soigneusement sélectionnés.

Vins expédiés par les propriétaires-récoltants. Chaque envoi est accompagné d'un Acquit d'Origine Contrôlée (A.O.C.). Pour ce motif, impossible de mélanger les divers numéros qui correspondent chacun à un propriétaire; par contre dans un même numéro, il est possible de faire un assortiment pour composer 12, 24 bouteilles.

BORDEAUX BLANCS

1°) Entre-deux-Mers (A.O.C.). Sec naturel. M.O. Paris « entre 2 huitres » 1974	7,50
2°) Haut-Loupiac (A.O.C.). Liqueux 1969	9,20
Sainte-Croix-du-Mont (A.O.C.). Grand vin liquoreux bouqueté 1967	9,50
3°) Sauternes (A.O.C.). Grand vin liquoreux naturel, réputation mondiale. Grand cru classé : Château Lamothe et Lafaurie 1971	14,00
Grand cru classé : Château d'Arche 1971	18,00
4°) Sauternes (A.O.C.). Château Haut-Bergeron (contigu Yquem) 1971. Production familiale, raisin cueilli grain à grain	15,00
5°) Graves (A.O.C.). Pavillon de Boyreïn : blanc (sec ou moelleux) 1971	11,00
Château de Respide (rouge) 1971	11,00
6°) Culture Biologique. Vignes cultivées sans engrais chimique, ni herbicide, ni insecticide de synthèse. Ste-Croix-du-Mont. Médaille d'or Paris et Bordeaux 1970	15,00
Graves blancs. Médaille d'or	11,50
Graves rouges.	15,50

BORDEAUX ROUGES

7°) Côtes de Bourg (A.O.C.). Château Rousselle	1971	10,50
8°) Côtes de Canon-Fronsac. Château La Valade	1971	15,00
9°) Saint-Emilion (A.O.C.). Château Vieux-Montagne ..	1970	12,50
Château Petit-Mangot	1971	12,50
Château Petit-Mangot	1970	13,50
10°) Pomerol (A.O.C.). Grand vin de France. Château Beausoleil	1967	22,00
Château Beausoleil	1970	20,00
11°) Haut-Médoc (A.O.C.). Marquis de Saint-Estèphe , appellation Saint-Estèphe	1971	15,50
12°) Haut-Médoc (A.O.C.). Saint-Julien. Château Moulin de la Rose	1969	20,00
Château Moulin de la Rose	1970	22,00

Commandes. — A adresser à André Mazeau, B.P. 16, 33530 Bassens, accompagné du montant (C.C.P. : 1515-32 Bordeaux), ou chèque bancaire.

Prix net, net franco port, emballage et taxes.
Envois sans garantie de délais par les transporteurs à partir de décembre.

AMICALISTES DU MIDI MEDITERRANEEN

Alpes-Maritime, Bouches-du-Rhône, Gard, Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales, Alpes-de-Haute-Provence, Drôme, Ardèche, à l'occasion du trentième anniversaire du retour, rassemblement à Avignon le :

DIMANCHE 1^{er} JUIN 1975

sous la présidence de **Marcel Simonneau**, vice-président, délégué de l'U.N.A.C.; Président national des Stalags III.

A partir de 9 h 00. — Accueil des participants à la Mairie d'Avignon.

A 10 h 00. — Visite commentée du Palais des Papes (une modeste rétribution sera fixée au dernier moment).

A 11 h 30. — Réception des invités, suivie du dépôt d'une gerbe au monument aux Morts.

A 11 h 45. — Apéritif d'honneur offert par le Conseil municipal.

A 12 h 45. — Repas de l'amitié. (Prix 40 F tout compris.)

Inscrivez-vous sans tarder auprès de l'un des organisateurs de ce rassemblement qui permettra de nous retrouver unis comme il y a trente ans.

— **A. Courville**, villa Mirador, Crillon-le-Brave, 84410 Bédouin.

— **Georges Nicolas**, 2, rue Stanislas-Digeon, 34000 Montpellier.

— **André Morino**, 45, boulevard Tellène, 13007 Marseille.

Pour tout ou partie de la quote-part, un seul responsable :

— **André Morino**, C.C.P. Marseille 37-48.

Nous comptons sur vous, votre famille, vos amis, pour donner le plus grand relief possible à cette grande manifestation méridionale.

Afin de mieux se retrouver, il est recommandé de porter un macaron à la boutonnière, indiquant le nom, le Stalag et le département.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :

Stalag : Nombre de personnes à inscrire :

Adresse :

.....

.....

(Bulletin à renvoyer d'ici le 1^{er} mai 1975.)

LYON

Compte rendu de la visite faite le 30 novembre 1974, au Centre Médical de l'Argentière, par l'Amicale des Stalags III.

Cochet, Régis Arnaud, Eustache.

La pluie nous accompagnera tout au long de la route. Farjot nous attend avec une liste de dix camarades, presque tous alités; nous allons les visiter dans leur chambre, heureux et surpris de nous voir, nous bavardons avec chacun d'eux en leur souhaitant une amélioration de leur état, en espérant ne pas les retrouver ici, nous leur signalons notre prochaine visite pour le 28 décembre prochain.

Ont reçu notre visite : *Paranier, Courbon, Noël, Chancelon, Dellière, Durand, Girard, Carrat, Treille, Dupuy.*

M. DUVIVON.

RECHERCHE

Noël Joseph Nayrolles du Stalag XX B recherche des camarades susceptibles de témoigner de son hospitalisation à Marienburg ou ayant travaillé avec lui à la voie ferrée d'Elbing, notamment son camarade *Delpois*; recherche également *Jean Ledru* et son beau-frère de la région du Pas-de-Calais, *André Moreau* chef de camp, *Joseph Albouz* du Tarn.

Ecrire à la F.N.C.P.G., 46, rue Copernic, 75016 Paris.

RENSEIGNEMENTS

PRATIQUES

Demande pour l'obtention de la carte du combattant

Remplir un imprimé spécial à se procurer au Service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre du département de résidence ou à nos Amicales. Le dossier constitué est à déposer aux mêmes endroits.

Demande pour l'obtention de la retraite d'ancien combattant

Bien entendu être titulaire de la carte du combattant.

Premier cas : Vous avez 65 ans et ne l'avez jamais touchée. En faire la demande sur imprimé spécial au Service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre du département de résidence.

Deuxième cas : Vous l'avez déjà touchée, mais du fait que vous n'avez pas encore 65 ans, le décret du 31 décembre 1958 vous l'a supprimée.

En principe, le nécessaire est fait automatiquement par les paieries dès que vous atteignez 65 ans.

Si, en principe, le nécessaire est fait automatiquement par les paieries dès que vous atteignez 65 ans. Sinon, adresser le carnet à la Direction interdépartementale des anciens combattants de la région, en demandant la remise en paiement.

Si le carnet est perdu, adresser une lettre à ce même service.

Il est possible aussi de s'adresser directement au trésorier payeur général de la résidence, pour Paris : Paierie Générale, 16-18, rue Notre-Dame-des-Victoires, 75002 Paris, en donnant le numéro de brevet de retraite.

LE LIEN

Publication mensuelle
68, rue de la Chaussée-d'Antin
Paris (9^e)

Georges ROCHEREAU
Directeur de la publication :

Abonnement : UN AN : 12 F

Imprimerie ADAM
4 bis, rue Nobel, Paris (18^e)

Secrétariat d'Etat
aux anciens combattants

Contentieux - Groupes de Travail
Actualisation du Code

Note d'information N° 41.



**LE 6 DECEMBRE
RELANCE
DE LA CONCERTATION
RUE DE BELLECHASSE**

Dans le cadre des réunions du groupe sur le contentieux dont la première réunion avait été inaugurée en juillet dernier, par M. André Bord, un quatrième sous-groupe a entamé ses travaux. Il s'agit du sous-groupe de « l'actualisation du Code des pensions ». Le terme d'actualisation a été substitué à celui de « toilette du Code », pour mieux exprimer la recherche entreprise.

Ayant constaté certaines difficultés dans l'application du Code des pensions militaires d'invalidité, dues soit à des lacunes juridiques, soit au caractère suranné de certaines dispositions, soit à certains retards à l'égard d'autres législations, M. André Bord a estimé que de telles causes, mêmes mineures, devaient pourtant être systématiquement recherchées et dans toute la mesure du possible corrigées. Nul autre moyen que la concertation avec les intéressés ne peut mieux servir cet objectif.

Il convient, en effet, d'éviter que des difficultés d'ordre pratique se révélant dans le règlement de trop nombreux cas individuels aboutissent à restreindre le droit à réparation que le Code entend servir.

La première réunion du sous-groupe de l'actualisation du Code a donc entrepris ses travaux de recensement et défini ses méthodes, le 6 décembre dernier.

Les services de l'administration, comme les représentants d'associations présents à la réunion, s'attacheront d'ici à la prochaine rencontre à fournir au sous-groupe, au travers de cas concrets connus d'eux, le plus grand nombre d'éléments entrant dans sa compétence.

Liste des Délégués départementaux de l'U.N.A.C.

- 03 ALLIER. — Georges HUGIN, Briailles, Saint-Pourcain-sur-Sioule, téléphone : (10) 45-30-87.
 - 06 ALPES-MARITIMES. — Roger MONTEUX, St. III, 6, rue Clément-Roassal, Nice.
 - 07 ARDECHE. — Abbé CHAPUS, St. VII, curé de Vogué, Aubenas.
 - 09 ARIEGE. — Louis SERRUS, St. XII, 1, avenue Maréchal-Leclerc, Lavelanet.
 - 12 AVEYRON. — Félix GANDROT, Professeur, St. XVII B, 22, boulevard François-Fabié, Rodez.
 - 13 BOUCHES-DU-RHONE. — André MORINO, St. III, 45, boulevard Tellène, Marseille.
 - 14 CALVADOS. — Marcel VERNHES, La Croix des Vents, 14220 - Thury-Harcourt.
 - 16 CHARENTE. — Roger CROUZIT, St. XII, 23 bis rue Montmoreau, Angoulême.
 - 20 CORSE. — Pierre MARTELLI, St. V B, quartier Biaggini, Bastia.
 - 21 COTE-D'OR. — Gilbert CORNEMILLOT, St. III, 22, boulevard Trémouille, Dijon.
 - 23 CREUSE. — Robert LELONG, St. VI, métreur, rue de Nogé, La Souterraine.
 - 26 DROME. — Voir Ardèche.
 - 27 EURE. — F. BOURNISSEN, St. XVII B, 2, rue St-Nicolas, Evreux.
 - 32 GERS. — Adrien PERES, St. IV C, rue Charron, Condom.
 - 33 GIRONDE. — A. GALLINA, St. III, 16, rue Elvina-Sivan, Bordeaux.
 - 34 HERAULT. — Georges NICOLAS, St. III, U.N.A.C., 2, rue Stanislas-Digeon, Montpellier.
 - 37 INDRE-ET-LOIRE. — Pierre CHAGUE, St. III, 1, impasse Marceau, St-Pierre-des-Corps. Téléphone : 05-40-57.
 - 40 LANDES. — Jean COLLEE (XVII B), villa Bois-Fleuri, Labenne-Océan. Téléphone : 31-42-06.
 - 44 LOIRE-ATLANTIQUE. — Charles BOISSIERE (Stalag IV C), 4, Allée Brancas, Nantes.
 - 45 LOIRET. — Jean MINON (Stalag III), Le Vivier, rue d'Albon, 45640 Sandillon.
 - 46 LOT. — Abbé Jean MEYEN St. VI, curé de Biars-Gagnac.
 - 49 MAINE-ET-LOIRE. — Henri STORCK, St. V B, X A, B, C, D, 123, avenue du Général-Patton, Angers.
 - 52 HAUTE-MARNE. — C. RICHARD, St. VII, Thivet.
 - 57 MOSELLE. — Charles SCHWOB, 16, rue Liédot, 57000 Metz.
 - 59 NOHD. — Jacques de BARALLE, St. III, 20, avenue des Acacias, Marcq-en-Barœul.
 - 65 HAUTES-PYRENEES. — Jean LASSALLE (Stalag III), 37, rue Alsace-Lorraine, 65000 Tarbes.
 - 66 PYRENEES-ORIENTALES. — Jean DOMINGO (Stalag IV C), 28, rue Dagobert, 66000 Perpignan.
 - 67 RHIN (BAS). — Jean MONITOR, St. III, 6, rue de Singrist, Strasbourg - Montagne-Verte.
 - 69 RHONE. — L. PAGAY, St. VII, Groupement Lyonnais des Amicales de Camps, 16, rue Joseph-Serlin, Lyon (1^{er}).
 - 70 SAONE (HAUTE). — Maurice MOLLE, St. XVII A, Grande-Rue, Mailley.
 - 72 SARTHE. — P. JOUIN, St. III, 24, rue Mazagran, Le Mans.
 - 73 (Voir 74.)
 - 74 SAVOIE, HAUTE-SAVOIE. — Père Marc DANNENMULLER, 27, fbg des Balmettes, 74007 Annecy.
 - 76 SEINE-MARITIME. — Charles LIOT, St. II B, 2, rue Gloria, Bois-Guillaume.
 - 78 LES YVELINES. — Paul GODARD, St. III, 36, rue de la Paroisse, Versailles.
 - 79 DEUX-SEVRES. — Marius GUILLEMOTEAU, St. III, 20, allée des Rosiers, Niort.
 - 82 TARN-ET-GARONNE. — Lucien FRIBOULET, Quatre-Vents, Saint-Maurice-Lafrançaise.
 - 83 VAR. — Clément GALLART, St. I A/1 B, rue Aubenas, Fréjus.
 - 84 VAUCLUSE. — A. COURVILLE, St. III, villa Mirador, Crillon-le-Brave, 84410 Bédouin, tél. : 65-61-38.
 - 85 VENDEE. — Clément GUINEAUDEAU, St. I A/1 B, 29, rue Maréchal-Ney, La Roche-sur-Yon.
 - 86 VIENNE. — Abbé Pierre MOREAU, St. II B, curé de La Roche-Posay.
 - 88 VOSGES. — Georges BERTRAND, St. IV B/G, 7, quai Colonel-Renard, Epinal.
 - 89 YONNE. — Henri GENEST, St. I A/1 B, 9, place du Marché-au-Bié, Noyers-sur-Serein.
 - 91 ESSONNE. — P. BERTAT, 24, rue de Paris, Longpont-sur-Orge par Monthléry.
 - 92 HAUTS-DE-SEINE. — Georges HORY.
 - 93 SEINE-SAINT-DENIS. — Robert MARTER.
 - 94 VAL-DE-MARNE. — Joseph LANGEVIN.
 - 95 VAL-D'OISE. — Abel LEFRANÇOIS, St. XII, 30, avenue de Rouen, 27200 Vernon.
- Pour les trois délégués des départements 92, 93, 94, correspondance à adresser, 68, rue de la Chaussée-d'Antin, 75009 Paris (U.N.A.C.).
- Tous ces délégués sont à la disposition des représentants des Amicales Nationales pour leur département respectif.

